



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING  
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET PATRIMOINE  
DFCAJPI\_2024\_148

Défense devant le Tribunal Administratif  
suite au recours en annulation du permis  
de construire délivré avec prescription à la  
société FREE MOBILE rue du Lieutenant-  
Colonel Duchâtelet

### Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°AR2023-076 du 23 novembre 2023,

Considérant que le 22 mars 2024, la société FREE MOBILE a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en annulation du permis de construire une station relais de téléphonie mobile délivré le 23 janvier 2024 N°059599 23 T0068 en ce qu'il assortit l'autorisation, d'une prescription imposant le remplacement du pylône tubulaire du projet par un pylône arbre – instance TA 2402964,

Il convient de défendre à cette action.

### DECIDONS

- de défendre à l'action au fond intentée par la société FREE MOBILE devant le Tribunal Administratif de Lille ;
- de confier la représentation de ses intérêts; à Maître Amandine CAPITANI, du cabinet SCP CAPITANI et MORITZ, 1 place aux Bleuets, 59000 Lille, titulaire du marché 21-015 ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat au forfait de 1 320 € TTC, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 21 mai 2024

Envoyée en Préfecture le 31/05/2024  
Publiée sur le site de la Ville le 31/05/2024

Par délégation du Maire  
Jean-Marie VUYLSTEKER  
Premier Adjoint

